

## **L'action coordonnée n°30 « Mécanismes de la carcinogenèse dans les cirrhoses secondaires aux hépatites virales »**

L'AC30 a pour but d'assurer l'animation des recherches portant sur les mécanismes de la carcinogenèse dans les cirrhoses secondaires aux hépatites virales et d'inciter à la mise en œuvre de nouvelles recherches sur les thèmes jugés prioritaires dans ce domaine.

Le fonctionnement de l'AC30 est assuré par un président désigné par le directeur de l'agence et le comité scientifique de l'action coordonnée. Ce comité scientifique est composé de 15 à 20 membres, désignés par le directeur de l'agence. Les mandats sont de deux ans renouvelables.

L'AC30 se réunit au minimum deux fois par an ou aussi souvent que nécessaire et peut initier, coordonner et expertiser des projets de recherche sur des thèmes jugés prioritaires.

Ces projets sont ensuite évalués dans le cadre des appels d'offres de l'ANRS par le CSS4.